

C O M M U N E D E S A U M U R

SECTEUR SAUVEGARDE DE SAUMUR



- 8 -

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES
POUR VOIE PASSAGE OU OUVRAGES
PUBLICS ET INSTALLATIONS D'INTERET
GENERAL OU ESPACE VERT**

SEPTEMBRE 2003

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT,
DU TOURISME & DE LA MER

MINISTERE DE LA CULTURE & DE LA COMMUNICATION

SCPA STEFF LEMOINE DAVY GEFFARD BERTHOME

Yves STEFF architecte du Secteur Sauvegardé

Jean LEMOINE architecte urbaniste, Bruno BERTHOME architecte d'intérieur

Cette liste détaille les emplacements réservés inscrits au profit de la Commune. Il s'agit essentiellement de terrains situés sur les parties hautes des coteaux du Fenêt qui peuvent faire l'objet d'aménagements ou de constructions susceptibles d'en faire des points d'observations de la vallée de la Loire et d'animation du parc du Fenêt :

- Terrain au 842 rue des Moulins ;
- Terrain au 1030 à 1056 rue des Moulins ;
- Terrain au 1106 rue des Moulins ;
- Angle de la rue des Moulins et de la Montée du Petit Genève (côté Loire).